

**CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE****PROCES-VERBAL****De la séance ordinaire du****34e séance**

de la législature

2011 - 2016

**Jeudi 17 mars 2016**

En la salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

---

Présidence	:	<b>Mme Claudia PERRIN</b> , Présidente
Sont présents	:	44 Conseillères et Conseillers sur 53
Excusé(e)s	MM.	BERTHOLET Michel FORESTIER Alfred MOTTET Bernard PACHE Olivier PISANI Lionel QUIBLIER Frédéric RACCIATTI Gabriel ROTA Daniel
Absente non excusée	Mme	PINGOUD Astrid
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

---

Il est 20 h., **Mme la Présidente Claudia PERRIN** salue les membres du Conseil, **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Daniel CROT, Denis FAVRE**. M. le Municipal **Luigi MANCINI** est annoncé avec un peu de retard. Il rejoindra l'assemblée dans quelques minutes. Le public, très nombreux ce soir, et M. Jean-Marie CORNU, huissier du Conseil, sont également salués.

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** invite l'assemblée à se lever un bref instant pour honorer la mémoire de Madame Maria Ferazza, épouse de M. le Conseiller Pier Antonio FERAZZA et de Monsieur Pierre Meystre, père de M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE, décédés récemment. Elle adresse encore toute sa sympathie à ces familles.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par lettre datée du 2 mars 2016.

**1. Appel**

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 44 conseillères et conseillers sur 53 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

**2. Ordre du jour**

Il ne fait pas l'objet de modification ou adjonction. Il est accepté tel que présenté dans la convocation du 2 mars 2016.

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2016 ;
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 71 / 2016 Plan de Quartier « Pré Jaquet »
7. Motions, interpellations, postulats
8. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
9. Propositions individuelles et divers

### **3. Procès-verbal de la séance du 11 février 2016**

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

**M. le Conseiller Henri PISANI** désire l'ajout de la mention suivante qu'il a faite à l'issue de son intervention de la page 478 :

« Il me semble que le rapport de la Commission ASIGOS qui est à disposition pour être téléchargé ce soir n'est pas la version qui a été lue. Il y a des petites coquilles dans ce qui a été numérisé et mis à disposition ». Mme la Présidente lui répond que la correction sera faite et la version exacte proposée rapidement.

**M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD**, annoncé comme absent non excusé, avise qu'il n'a pas reçu la convocation pour cette séance, raison de son absence. Il est par conséquent considéré comme « excusé ».

Il profite d'avoir la parole pour dire qu'il ne s'est pas présenté pour le dépouillement du 28 février car il a reçu la confirmation de la convocation par poste 3 jours avant et qu'il n'était pas à son domicile. Un SMS à la place d'une lettre aurait été mieux adapté. Il demande à être excusé.

**VOTE** : le procès-verbal ainsi corrigé est adopté à la majorité (1 abstention).

### **4. Communications du Bureau (en annexe)**

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** en donne lecture.

### **5. Communications de la Municipalité (en annexe)**

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** en donne lecture.

### **6. Préavis municipal No 71 / 2016 Plan de Quartier « Pré Jaquet »**

**M. le Conseiller Philippe MUGGLI**, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture de son rapport. Les Commissaires ont déposé et adopté à l'unanimité un amendement à l'article 2 du Règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire. Le préavis ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

Le rapport de la Commission d'urbanisme est lu par son auteur **M. le Conseiller Lothar HELM**. Les conclusions sont admises telles que présentées par la majorité de ses membres.

Seul son commissaire, **M. le Conseiller François MORIER** ne l'a pas signé puisqu'il a déposé un rapport de minorité dont il donne à son tour lecture tout en projetant divers plans où il indique certains endroits qu'il décrit. Il conclut en demandant de refuser le préavis.

## **DISCUSSION**

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** demande à s'exprimer immédiatement pour annoncer une correction, à la page 24 du préavis, au point 2 des conclusions il faut corriger : "d'adopter les modifications des Domaines Publics DP 47, DP 58..." (et non pas 48 comme écrit par erreur, alors que l'indication est juste dans le corps du préavis). Merci à Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR qui a signalé l'erreur.

Il s'exprime ensuite sur l'amendement suivant de la Commission des finances à l'article 2, alinéa 4 du Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire qui devient :

« Par voie conventionnelle, la Commune peut différer la perception de la taxe ou accorder un plan de paiement. Dans ces cas, un intérêt compensatoire est dû au taux correspondant à l'évolution annuelle de l'indice suisse des prix de la construction, dès l'expiration d'un délai de trois à huit ans, selon les étapes de réalisation, à compter de la date de la mise en vigueur du Plan de Quartier « Pré Jaquet ». Dans toutes les situations, le taux d'intérêt ne pourra cependant pas être inférieur à 2 % l'an. »

La Municipalité a décidé lundi de soutenir cet amendement après l'avoir soumis à son avocat qui a aussi pris contact avec le Canton. Ce n'est pas certain que la formule proposée puisse être agréée. Le Département a accepté la solution proposée par la Municipalité, c'est-à-dire un intérêt compensatoire de 2%. De l'indexer au coût de la construction pose quelques problèmes. Cependant, la Commission des finances et la Municipalité ont constaté que cette solution a été admise par le Département pour 4 communes voisines, Crissier, Cheseaux, Bussigny et Froideville. Ce n'est donc pas totalement par hasard que notre Commission des finances a fait cette proposition.

Il y a donc lieu d'accepter l'amendement tout en sachant qu'il convient d'examiner pourquoi et comment les communes ci-dessus ont pu passer ce préavis alors que nous ne pourrions pas le faire. Cas échéant, peut-être faudra-t-il faire une petite correction lors de la prochaine séance ou à la suivante selon la réaction du Département. De telles situations se sont déjà produites notamment lors de l'approbation de notre Règlement concernant la vidéo surveillance où nous avons recopié celui de Bussigny. Le nôtre ne passait pas alors que le leur avait reçu l'agrément cantonal.

Comme la Municipalité ne désire pas reporter ce préavis à plus tard, elle invite à voter cet amendement. M. le Syndic relève que le rapporteur a parlé de la majorité de la Commission des finances, selon lui c'est à l'unanimité que les conclusions du préavis sont adoptées puisque tout le monde a signé le rapport, est-ce exact ?

**M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER**, président de la Commission des finances, précise que le rapport a été signé à l'unanimité mais que lors du vote, il n'y avait qu'une majorité.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** désire maintenant apporter les précisions suivantes concernant le rapport de minorité de M. le Conseiller François MORIER, sans en reprendre tous les points. Les rapports des deux commissions des finances et d'urbanisme sont déjà des réponses aux questionnements du rapporteur de minorité.

« Il nous dit d'abord que le Rapport 47 OAT (Ordonnance sur l'aménagement du territoire) du 27 avril 2015, qui était au dossier de l'enquête publique qui a eu lieu du 8 mai au 7 juin 2015, mentionne bien deux étapes de construction telles qu'il les a présentées, ce qui est bien exact.

Toutefois, M. Morier passe totalement sous silence le Rapport OAT complémentaire du 26 octobre 2015,

soumis à l'enquête publique complémentaire du 11 novembre au 11 décembre 2015, qui introduit une étape de construction supplémentaire.

Pourquoi un tel changement qui voit la 2<sup>e</sup> étape initialement prévue scindée en deux ? Précisément, si l'on procède à une enquête publique, c'est pour permettre aux voisins du Plan de Quartier de réagir et de faire éventuellement des remarques, observations ou oppositions.

C'est exactement ce qui s'est passé lors de la 1<sup>ère</sup> enquête publique qui a ouvert des discussions avec les opposants tel que la loi l'oblige. Après les avoir entendus, la Municipalité a estimé qu'il y avait lieu de modifier quelques éléments du dossier, notamment le Rapport 47 OAT et le règlement (art. 7.3 al. 2). C'est donc en toute connaissance de cause qu'elle a agi alors que M. Morier nous présente ça comme un scoop. Ce n'est pas le cas, il y a eu une enquête complémentaire qui fournit une nouvelle vision des choses.

Après négociations serrées avec les propriétaires, qui ne souhaitent pas voir d'étapes dans ce projet, et en tenant compte du principal grief des opposants, les étapes de constructions ont été affinées. Notamment, les opposants souhaitent avoir la certitude que, à l'issue des constructions de l'ensemble du quartier, toute la circulation sortirait par le Lussex et que l'accès provisoire des chemins du Taulard et de la Source serait fermé. C'est l'objet de la convention tripartite signée avec les propriétaires qui a contribué, en tout cas pour une bonne part, au retrait de deux des quatre des oppositions.

Premièrement, il y a lieu de se donner le temps de réaliser le dénivelé du Lussex dans un délai de 5 ans. On peut même dire 7 ans si l'on considère qu'il faudra certainement 2 ans pour construire la dernière étape. Cette réalisation est le souhait de beaucoup de monde. Les candidats à la future Municipalité en ont tous parlé et le réclament. Il y a donc de bonnes chances que ce dossier avance. Le Conseil en a été régulièrement informé. Actuellement, nous sommes dans une dernière phase de négociations avec tous les partenaires du projet Sauge-dénivelé du Lussex, c'est-à-dire la Confédération, le Canton, la commune de Lausanne, celle de Jouxens et nous-mêmes, sans oublier le LEB, qui sont partenaires. Des discussions serrées se déroulent au sujet du financement du barreau de la Sauge et du dénivelé du Lussex.

M. Morier a raison quand il dit que le quartier pourra se réaliser même sans le dénivelé du Lussex, selon le rapport Transitec qui n'est pas une volonté de la Municipalité mais bien un document qui a été exigé par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). Si le dénivelé ne se réalise pas, il y aura lieu d'actionner le plan B qui verrait la sortie du Lussex être totalement réaménagée en surface, cela d'autant plus que la Gare du Lussex doit être complètement adaptée à la nouvelle longueur des convois du LEB de 120 mètres. On peut encore dire c'est que si cela peut juste convenir pour le trafic généré par Pré Jaquet, il serait alors impensable de construire le quartier du Brit sans le dénivelé. C'est ce que vous avez entendu à la lecture du rapport Transitec.

Au sujet de la densification, en aucun cas le Canton n'aurait donné son feu vert pour une densité inférieure à 1. Il faut le dire. M. le rapporteur de minorité a donné beaucoup d'éléments mais la densité, actuellement, on peut le lire dans tous les journaux, est l'élément primordial pour qu'un projet soit accepté par le Canton. On pourrait le mettre encore une fois sur le grill, mais je crois que ce point-là n'est pas discutable étant donné les exigences actuelles pour de futurs quartiers situés à proximité immédiate d'une gare. De plus, M. Morier ayant habité le quartier aura constaté que de nombreux immeubles actuellement construits à l'ouest de la ligne du LEB comptent 4, 5 ou 6 étages, où plusieurs d'entre nous ont habité ou habitent encore. Dans le futur quartier, il y aura des immeubles entre 4 et 5 étages, attiques comprises.

Au bas de la page 3 du rapport de minorité, s'agissant de l'immeuble 5, il faut simplement signaler que contrairement à l'affirmation de M. Morier, il n'y aura pas 5 étages sur rez, soit 6 étages, mais bien un rez, 3 étages et un attique en retrait, ce qui correspond à 5 étages. Prétendre qu'il y aura 5 étages sur rez est une faute.

A ce sujet, la Municipalité rappelle que le but poursuivi est de permettre enfin de construire des nouveaux logements qui permettront aussi à nos enfants de rester à Romanel. Depuis 15 ans, la population de notre village n'a augmenté que de 250 habitants.

Je ne rajouterai rien aux explications de M. Morier pour le gel sur les trottoirs, sauf de démolir tous les immeubles du chemin du Village côté sud.

S'agissant des arbres, il est simplement rappelé que les arbres nouveaux figurant sur le plan le sont à titre indicatif et qu'il s'agit d'une question qui devra être réglée lors de la mise à l'enquête des nouveaux

bâtiments en fonction des règles du Règlement du quartier (art. 5.2).

Concernant la dernière opposition subsistante, il faut signaler que le chemin du Brit est sur un DP de 6 mètres de large et plus, mais surtout, à ce que l'on sait, lesdits propriétaires de la zone du Brit souhaitent également réaliser un Plan de Quartier et que ce n'est que dans ce cadre-là que la route du Brit sera réaménagée en tenant compte également des besoins de la mobilité douce. Les premières esquisses qui nous ont été présentées dernièrement à Prazqueron en relation avec le futur quartier du Brit laissent augurer des solutions plaisantes pour le chemin du Brit.

J'en viens aux dernières remarques du rapport minoritaire. Beaucoup de slogans et même des piques déplaisantes de la part de M. Morier. J'aimerais simplement lui rappeler que la Municipalité est une autorité collégiale et que, s'agissant du Plan de Quartier Pré Jaquet, toutes les décisions sont prises en séances de Municipalité du lundi, que le Municipal responsable de l'urbanisme est toujours accompagné d'un collègue pour toutes les discussions et négociations, voire de l'ensemble de la Municipalité pour les négociations importantes.

Contrairement à vos allégations, il s'agit d'un projet mûrement réfléchi qui a rencontré un bon accueil de la population lors de présentations multiples, ainsi que lors de la présentation publique légale à la population le 4 mai 2015.

Ce que le Conseil communal doit voter ce soir, c'est la possibilité de réaliser des logements de qualité tellement nécessaires à Romanel. Il s'agit d'un bon projet. »

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** explique pourquoi il ne va pas soutenir ce préavis. Il a écouté attentivement le rapport de la Commission d'urbanisme. Au niveau de la circulation, il y a un nombre incalculable de « si » ("si on ne fait pas ça, on passe par là" ; "si on passe par là, ça ne va pas aller", etc.). Il ne peut adhérer à un projet qui va partir avec tant d'interrogations. Il reprend les paroles de M. le Syndic qui dit que ce dénivelé a de bonnes chances de passer. Ce terme de "chance" ne lui plaît pas non plus. Soit il nous dit qu'il va se réaliser dans 1 année ou 2 ans mais là, nous sommes complètement dans le flou avec ce dénivelé et ces sorties de ce quartier. Il a été dit que si on ne peut pas faire ce dénivelé, on va mettre des feux. A ce taux-là, l'intervenant dit : « Si on ne peut pas mettre des feux, on envoie les gens sur Jouxpens ! ». Ces difficultés de circulation lui posent vraiment problème. La sortie par le Taulard est déjà bouchée maintenant. Avec davantage de voitures ce ne sera plus possible de sortir.

Le deuxième point qu'il désire aborder est plus subjectif. On a vu plusieurs projets urbanistiques dans notre village, ceux de Cité Fleurie et des Esserpys qui étaient assez novateurs au niveau de l'urbanisme. On retrouve aussi cette même idée dans le quartier du Brit alors que dans le projet qui nous occupe les urbanistes sont un peu en panne d'imagination. On a 10 bâtiments, avec 5 ou 6 étages, pourquoi pas ? Mais, il ne sent pas dans ce projet cette liaison avec le village, la gare, une place où l'on aurait envie de s'installer. C'est juste une alignée de maisons. Il est d'accord avec la Commission des finances qui relève que ce sera des PPE qui rapporteront de l'argent à la commune, mais cela ne suffit pas. Il n'est pas enthousiasmé par ce projet assez quelconque qui le déçoit et qu'il ne soutiendra donc pas.

**M. le Conseiller Thierry HENRY** prend la parole pour la donner à d'autres personnes. Nous sommes en fin de législature et près du début d'une nouvelle puisque le Conseil communal a été renouvelé. Nous sommes encore à quelques jours de l'élection d'une nouvelle Municipalité dont 4 membres sortiront des urnes ce dimanche. Il aimerait entendre les candidats à notre Exécutif, y compris Mme Claudia Perrin, seule élue au 1<sup>er</sup> tour, puisque ce sont eux qui mettront en place ce Plan de Quartier s'il est accepté. Il leur demande par conséquent de s'exprimer sur cet important sujet.

**M. le Municipal Denis FAVRE**, en sa qualité de Municipal en charge actuellement, rappelle les propos de M. le Syndic affirmant qu'il s'agit d'un travail d'équipe. Depuis 2007, année de son entrée à la Municipalité, on discute de ce Plan de Quartier. Il pense que s'il a la chance de poursuivre son mandat, il continuera dans la même idée.

Nous avons besoin de constructions. Heureusement, ses enfants habitent toujours notre village mais il y en a beaucoup qui aimeraient y revenir ou ne pas avoir besoin de partir. Bien sûr que l'on peut toujours discuter sur l'aspect des bâtiments comme relevé dans le rapport de minorité, mais il fait remarquer que la majorité des bâtiments qui sont de ce côté-ci de la ligne du LEB ont les toits plats. Il faut quand même se dire que nous devons aller de l'avant. Nous avons un projet qui a été mûrement réfléchi et même s'il présente quelques petits défauts, avançons car si nous trouvons sans cesse des excuses, nous resterons les 3'300 habitants que nous sommes et subissons les nuisances que Lausanne, en construisant, ne se

gènera pas de mettre en place ! Nous avons démontré, par une planification, que ce projet est tout à fait viable et que les habitants qui viendront habiter là apporteront une manne fiscale qui sera tout à fait intéressante.

Quant au Lussex, il fait l'objet de toutes les attentions, des séances se tiennent régulièrement, des discussions âpres ont lieu, notamment pour son financement, mais ce n'est pas facile et même si les débats doivent encore durer, la Municipalité est persuadée que nous avons là la bonne solution.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** relève que ce soir il assiste à une séance du Conseil communal et non pas à une séance de présentation des candidats à la Municipalité. Par conséquent, il refuse catégoriquement de répondre à la question de M. Thierry Henry. Comme son préopinant il déclare qu'il s'agit d'un travail d'équipe jusqu'au 30 juin et, « après on verra » !

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** déclare que, personnellement, elle s'est exprimée à ce sujet sur le blog de l'Association "Sauvegardons Romanel" à son invitation. Elle demande à chacun à s'y référer puisqu'elle y explique sa vision du futur. Elle ne parlera pas ici en tant que conseillère.

**M. le Conseiller Simon LOB** pense qu'il n'y a personne ici qui s'oppose au développement du village. Il n'y habite que depuis 2010 et ne connaît pas tous les développements qui ont été planifiés, projetés et peut-être jamais réalisés. Toutefois, à la lecture du rapport de minorité qu'il trouve admirable car il est touffu, détaillé, argumenté, il n'a pas pu s'empêcher de se demander : toutes les questions posées, toutes les critiques amenées sont-elles consistantes, superflues, ont-elles quelque chose à voir avec la réalité ou pas ? Il entend alors la réponse de M. le Syndic qu'il trouve assez minimaliste au vu de la taille et de la précision du rapport de minorité et déclare qu'il se serait attendu à quelque chose de plus travaillé et plus abouti à présenter au Conseil ce soir.

Il se réfère également à la déclaration de M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE et confirme à son tour qu'il y a beaucoup de « si » et d'hypothèses. Suite à plusieurs conversations, il sait aussi qu'il y a toute une partie de la population située à l'ouest des voies du LEB qui est inquiète de ce qui va lui arriver, notamment lors du chantier qui produira un gros trafic de camions, avec le dénivelé et la cadence du LEB. On ne peut pas s'empêcher de se demander si tout cela ne va pas déboucher sur des problèmes plus importants. Il reste donc avec un sentiment un peu bizarre parce qu'il y a beaucoup d'éléments dont on n'a pas les réponses. Il ne perçoit pas tellement non plus une vision globale, une planification et observe encore que l'on peut se demander pourquoi un pareil rapport de minorité, bien travaillé, apparaît. Est-ce qu'en amont la consultation a été correctement faite, est-ce que les habitants de ces quartiers ont été consultés, ont-ils eu la parole, ont-ils pu participer sereinement à ce projet ?

Lorsque l'on dit que ce sont des appartements pour nos enfants, cela le laisse perplexe car il s'agira de PPE qui coûteront et que nos enfants n'auront pas forcément les moyens de s'offrir. On aurait pu imaginer d'autres types d'habitations dans ce quartier.

Il est tout à fait partagé sur ce projet et attend d'entendre encore les interventions d'autres membres du Conseil pour se faire son avis qui est plutôt dans la direction du "non".

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** répond qu'il n'y aura pas que de la PPE qui d'ailleurs a moins la cote actuellement. Il y aura une mixité qui est souhaitée, entre autres pour des raisons fiscales. Il y aura même des appartements adaptés aux personnes âgées.

Il répète qu'il est très souhaitable d'avancer dans ce projet, faute de quoi on risque de voter tous les plans de quartier en même temps ! S'il est vrai qu'il subsiste quelques inconnues, il n'y a toutefois pas de quoi peindre un diable complètement noir, il faut savoir rester dans des limites raisonnables. Il relève que nous sommes maintenant en train de parler du plan de quartier et qu'il y aura encore bien des discussions dont celles de la conduite du chantier pour laquelle l'information est déjà passée, entre autres que les revêtements finaux se feront au printemps comme cela se fait d'habitude.

Prétendre que la Commission d'urbanisme n'a pas été informée est complètement faux. Il a été question du projet à de nombreuses reprises, notamment dans le cadre de la présentation du PDLi et à d'autres occasions où le PQ Pré Jaquet a été à l'ordre du jour. Il est assez difficile d'entendre certaines critiques.

Même si on ne peut pas être enthousiasmé par un projet, il faut admettre que lors de présentations, il y a eu des photos montages qui n'étaient pas si vilaines que ça ! C'est un ensemble qui, au point de vue esthétique, aura quand même une certaine allure.

Côté finances, il y aura un expert complémentaire qui examinera de manière serrée la planification financière lors de l'établissement du nouveau plafond d'endettement et de l'arrêté d'imposition pour les deux prochaines années, en automne 2016.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** annonce qu'elle désire déposer un amendement. Elle est invitée à prendre place au pupitre et le lire. Elle commence par un préambule puis expose son amendement : « Après lecture du préavis et écoute des différents rapports des commissions, ainsi que du rapport de minorité, je constate que le sujet du Pré Jaquet soulève de nombreuses questions non seulement au niveau de la densification mais aussi au niveau des problèmes de circulation.

Effectivement, dans le rapport OAT 47 du plan de quartier Pré Jaquet qui fait partie intégrante du préavis sur lequel nous allons nous prononcer ce soir, au point 0.2 « Planification de rang-supérieur » et sous la rubrique « Plan directeur cantonal », il est indiqué que le PQ prévoit une densité supérieure aux exigences du PALM 2012 et du Chantier SDNL (Mesure B11) qui suggère un IUS minimum de 0.625. Cette information n'est, par contre, pas listée dans le tableau des mesures indiquées au point 2.6 du préavis qui se veut le résumé du rapport OAT 47 du plan de quartier. Pourtant, ce point est à mon sens important, car en cas de vote positif du préavis, il entérinerait le principe d'une densification plus importante que celle demandée par les instances supérieures.

Le problème des circulations et de l'augmentation des nuisances aux passages à niveau du Taulard et du Lussex m'inquiètent, notamment quand je lis, au troisième paragraphe de la page 16 du préavis, la réponse conditionnelle suivante de la Municipalité à l'opposition de la PPE La Covatannaz : « Le dénivelé au Lussex est un projet qui **pourrait** se concrétiser à court-moyen terme. Son financement est en discussion ».

De plus, il est indiqué, à plusieurs reprises dans le rapport OAT, et notamment au point 0.2 précité, sous la rubrique « Chantier 1 SDNL », que le développement du quartier est conditionné à la réalisation du passage au Lussex et du chemin de la Sauge. Idem, dans l'annexe 3 du rapport OAT – phase 3 - mise en œuvre du schéma de circulation multi modal (SCM), où il est indiqué, qu'il n'est pas prévu de développer l'ensemble du quartier du Pré Jaquet avant la réorganisation du carrefour d'accès au Lussex.

Depuis deux législatures, j'ai entendu moult conseillers et Municipaux successifs répéter qu'il faut en premier lieu tenir compte des problèmes de circulation avant de lancer un projet. Or, dans le dossier qui nous intéresse, il y a non seulement la route mais également le rail qui, cumulés, augmentent encore la problématique ; ceci d'autant plus que la Municipalité souhaite à terme, fermer le PN du Brit, le PN du Taulard dont les 55% de trafic supplémentaire, si j'en crois le rapport de minorité de M. Morier, seront forcément reportés à terme sur les deux autres sorties envisagées, dont le Lussex.

Enfin, dans son rapport de minorité, M. Morier cite trois étapes de constructions indiquées dans les conventions en passe d'être signées avec les promoteurs. Non seulement, nous ne sommes pas supposés voter sur ces documents mais ils ne sont pas contraignants quant à la mise en place d'un concept cohérent de circulation au Taulard et au Lussex. Si dans le premier rapport OAT du 17 mars 2014, il y avait effectivement deux étapes indiquées en page 15, ces deux étapes ont été supprimées dans la version finale du 26 octobre 2016 qui, je le rappelle encore une fois, fait partie intégrante du préavis 71/2016. Or, il était justement indiqué dans l'étape deux, je cite « Simultanément, à la réalisation du carrefour du Lussex au sud du quartier du Brit, tel que prévu par le SCM, ou toute autre solution de desserte admise par la Municipalité, réalisation possible des autres bâtiments prévus avec desserte véhicules de l'ensemble du quartier sur le chemin du Brit ». Dans la nouvelle mouture, le point relatif à la réalisation du Lussex n'existe plus mais une phrase indique, basée sur un rapport de Transitec datant de décembre 2014, que moyennant le maintien des PN actuels (sauf la gare), le Lussex en l'état peut absorber le trafic généré par la construction totale du PQ.

Par conséquent et forte des constatations et points précités, j'estime que le préavis actuel ne permet pas de s'assurer qu'au terme de la réalisation totale du PQ, les problèmes de circulation seront réglés aussi bien au niveau du Taulard que du Lussex. Toutefois, dans une démarche participative, je pense qu'il est temps, après plus de 10 ans sans constructions significatives dans notre commune, de lancer ce projet mais d'y subordonner la mise en place d'un concept de circulation définitif au Taulard et au Lussex sous quelque forme que ce soit et ceci dès la construction des bâtiments 4, 5, 6, 7 avec desserte provisoire à partir du Nord, décrite comme étape 1, dans les conventions et avant les constructions des bâtiments 1, 2, 3, 8, 9, 10.

Par conséquent, je vous propose Madame, la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers, d'apporter

l'amendement suivant au point No 1 des conclusions du préavis 71-2016 :

**Amendement :**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- Vu le préavis municipal No 71/2016 adopté en séance de Municipalité du 8 février 2016 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Ouï le rapport de la commission des d'urbanisme ;
- Ouï le rapport de minorité de M. François Morier, membre de la commission d'urbanisme ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide**

1. d'adopter le plan de Quartier « Pré Jaquet » qui a été soumis à l'enquête publique du 8 mai au 7 juin 2015 et à l'enquête publique complémentaire du 11 novembre au 11 décembre 2015 en modifiant le point no. 2.4 – caractéristique du projet du rapport OAT 47 Plan de Quartier Pré Jaquet comme suit :

Rapport OAT – point 2.4 caractéristique du projet – Mobilité (page 14-15)

*Ajout : Dès la mise en vigueur du plan de quartier Pré Jaquet, les quatre bâtiments (no. 4,5,6,7) implantés le long du chemin du Taulard pourront être réalisés. Les places de stationnements y relatives dans les garages souterrains seront accessibles au nord par le DP 64.*

Le Schéma de circulation multimodal (ci-après SCM) propose de développer le PQ Pré Jaquet par étapes, à partir du nord de ce dernier. Le développement de la partie sud (~~devrait être coordonné avec la réalisation du carrefour du Lussex, par lequel l'ensemble du quartier devrait être desservi à terme~~) sera réalisé uniquement lorsque la Municipalité aura présenté au conseil communal le financement et la faisabilité dans le temps, d'une solution définitive et satisfaisante d'un schéma de circulation, en complément du SCM actuel, incluant la zone du Lussex et le passage à niveau du Taulard, solution négociée avec les différents acteurs concernés par la suite de l'évolution du plan de quartier Pré Jaquet (confédération, canton, communes avoisinantes, propriétaires, LEB).

*Ajout : la réalisation des bâtiments no. 1, 2, 3, 8, 9, 10, est subordonnée à l'acceptation par le conseil communal du nouveau schéma de circulation précité et ne pourra débuter que conjointement avec les travaux d'aménagement des circulations présentés dans ce dernier en lien avec le passage à niveau du Taulard et le Lussex.*

Rapport OAT – point 2.4 caractéristique du projet – Accès (page 16-17)

Conformément aux principes du SCM, le projet doit se réaliser par étapes à partir du Nord dont les principes sont réglés par voie de convention, à savoir

La délivrance des permis de construire pour la réalisation des bâtiments dans les aires de constructions 3, 8 et 9 ne peut advenir qu'à partir d'un délai de trois ans calculé depuis l'entrée en vigueur du plan ; *elle est toutefois subordonnée à l'acceptation par le conseil communal du nouveau schéma de circulation cité au point 2.4 – caractéristique du projet – Mobilité et ne pourra débuter que conjointement avec les travaux d'aménagement des circulations présentés dans ce dernier en lien avec le passage à niveau du Taulard et du Lussex.*

La délivrance des permis de construire pour la réalisation des bâtiments dans les aires de constructions 1, 2 et 10 ne peut advenir qu'à partir d'un délai de 5 ans calculé depuis l'entrée en vigueur du plan, *seulement si les travaux d'aménagement des circulations présentés dans le nouveau schéma de circulation ont été initiés avec la délivrance des permis de construire pour la réalisation des bâtiments dans les aires de constructions 3,8 et 9.*

Les points 2 et suivants ne sont pas modifiés.



Mme la Conseillère invite à soutenir son amendement qui, pour un résumé rapide, fait en sorte qu'on peut construire les 4 bâtiments du côté du Taulard mais qu'ensuite plus aucune construction ne se fait tant que la solution du Lussex, que ce soit un dénivelé ou autres, n'ait été faite. Comme cela on évitera les problèmes de circulation.

**M. le Conseiller Henri PISANI** revient sur l'intervention de M. le Conseiller Thierry HENRY qu'il a appréciée. Il trouve que le problème a été évacué un peu rapidement. On peut accepter ou non les réponses qui ont été données mais, personnellement, il réitère le propos et il est preneur de davantage de prises de position de la part de personnes qui sollicitent des suffrages et briguent des postes à l'exécutif. M. le Municipal Favre s'est exprimé, M. le Conseiller Lob a émis une position mitigée qu'il partage en l'état des discussions. C'est le Conseil communal qui doit donner son avis. Nous devons parler et réfléchir. Nous nous occupons d'un préavis de 8 millions, c'est le plus gros préavis qu'il lui est donné de voter depuis qu'il est au Conseil. Il est important que les personnes candidates à la Municipalité s'expriment. Il trouve un peu étonnant et singulier qu'on ne le veuille pas. Mme la Présidente a déclaré qu'elle a pris position sur des blogs mais il serait aussi intéressant que les autres candidats donnent une réponse officielle. On pourra ensuite revenir sur le débat à proprement parlé.

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** remarque que ce qui vient d'être exposé est un vœu et non une obligation. Personne n'est obligé de s'exprimer dans le cadre d'un Conseil.

Si **M. le Conseiller Pierre PACHE** a quelque chose dont il a horreur, c'est bien qu'on l'oblige à faire des choses ! Cette espèce de pression que donne son préopinant lui est très désagréable. Il avait l'intention de s'exprimer, d'autres personnes ont demandé la parole avant lui, il a eu la politesse de les laisser faire. Ceci dit, le projet dont nous parlons ce soir est plein de défauts, d'erreurs, de choses qui ne vont pas et de soucis qui se développent en matière d'infrastructures routières en particulier. Il est d'accord avec une bonne partie de ces questions ; la circulation, le dénivelé du Lussex lui paraissent d'importance primordiale, de même que les infrastructures scolaires qui l'interrogent aussi. Il a de la peine à imaginer que 400 à 500 habitants ou équivalents habitants arrivant à Romanel ne vont pas augmenter les besoins en matière scolaire. La question des finances est aussi un souci, ainsi que la mobilité piétonne qui n'est pas forcément très bien perçue dans le préavis.

Il y a aussi d'autres souhaits qui ne sont pas satisfaits à ses yeux en matière d'écologie ou d'incitation à une bonne gestion des ressources écologiques, au niveau du règlement où nous pourrions avoir des incitations plus musclées dans la direction d'une bonne gestion écologique. Il lui semblerait important d'avoir une vision globale en matière de centre du village qui, jusqu'à aujourd'hui est à l'est de la gare. Là, on imagine une extension de ce centre de village à l'ouest de la gare, mais ce n'est pas très défini. Ce n'est pas une vision globale. Même si cela est un peu en dehors du périmètre du PQ, cela pourrait être une vision que nous pourrions développer.

C'est plein d'imperfections mais il va falloir tout de même prendre des décisions. Il pense que, d'un autre côté, nous avons un Plan de Quartier qui est prêt et répond à beaucoup de besoins et d'attentes malgré ses imprécisions. Si nous attendons que les choses soient parfaites pour se mettre en route, il faudra attendre longtemps. Si ce PQ est accepté, il faudra que la prochaine Municipalité mette les bouchées doubles pour résoudre les problèmes évoqués mais c'est son travail et elle le fera. Il assumera s'il en fait partie. C'est pour lui une évidence qu'il faut avancer sur le développement du village. Nous avons un quartier qui est constructible aujourd'hui ; nous avons beaucoup attendu, il y a maintenant quelque chose qui se présente, il est donc favorable à l'adoption du préavis.

Il demande la possibilité de voir à l'écran l'amendement de Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR. En effet, il lui paraît important car si nous pouvons introduire dans l'adoption du Règlement l'option d'inclure des étapes, en particulier celle du dénivelé du Lussex, cela serait intéressant.

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** approuve le souhait de projection de l'amendement et demande une suspension de séance afin de régler l'appareil concerné. Sa requête est acceptée à une large majorité.

La séance est suspendue à 21.50 h. et reprise à 22 h. L'amendement complet est projeté sur grand écran.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** prend la parole : « J'ai écouté tout le monde parler et nous avons maintenant l'amendement sous les yeux. Nous avons plusieurs options ce soir. On refuse le préavis mais cela fait 10 ans que nous attendons qu'il y ait des constructions ; il a lui-même participé à plusieurs commissions dans lesquelles le sujet était discuté et pour voir où l'on pouvait construire quelque chose. On peut amender le préavis ce qui signifie que l'on peut commencer à construire mais que la suite est bloquée jusqu'à résolution du problème du Lussex. C'est vrai qu'il y a beaucoup de "si" dans ce projet, mais si nous attendons que tous les "si" soient annulés, on ne fait jamais rien. Il peut s'exprimer ce soir puisqu'il n'est plus candidat, mais lorsqu'il l'était encore, il a dit qu'il y avait deux choses que nous devons éliminer et ne pas assortir d'un "si" , c'est le financement, parce que si on parle d'abord d'argent on ne fera jamais rien et le fait d'avoir justement tout mis en place pour pouvoir commencer.

Il y a quand même un "si" qu'on ne peut pas annuler, c'est que, quand même, depuis des années et des années, même lorsqu'il y avait des présentations publiques, la Municipalité a toujours dit que le problème du train doit être réglé avant de construire. Maintenant, on voit, et cela a été dit, que l'on pourrait tout faire sans avoir finalisé ça. Je suis d'accord que c'est très difficile mais je suis sûr qu'on trouvera une solution. Cependant, ce ne sont que des "si" aujourd'hui et moi je ne veux plus de "si" ! J'ai été réélu, je veux bien un "si" dans 5 ans, décalé dans le temps, mais je veux un "si" sûr, pas un "si peut-être". »

L'amendement défile sur l'écran devant l'assemblée. **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** déclare que celui-ci n'est pas acceptable parce que cela revient à refuser le préavis puisque le Canton veut absolument que l'ensemble du quartier puisse se faire. Il faut avouer qu'on ne peut pas avoir ce genre d'exigences qui sont très compliquées. Par contre, tout le monde a raison lorsqu'il est dit qu'il faut résoudre le problème du Lussex. Ce sera fait. Financièrement parlant on trouvera des solutions, nos investissements mentionnent ce dénivelé et, selon les conventions signées avec les propriétaires, entre Pré Jaquet et le Brit, ils prendront le 50 % de sa réalisation à leur compte.

M. le Syndic explique encore que le projet a déjà fait 3 ou 4 aller-retour au Canton et pourquoi, ainsi amendé, il ne passera pas l'examen du SDT (Service du développement territorial). Il ne recevra pas l'agrément de la Conseillère d'Etat qui doit accepter ce PQ.

C'est clair que la circulation est un problème, comme déjà dit, qui devra être résolu. Il faut maintenant dire oui ou non au préavis mais on ne peut pas l'amender sous cette forme, en mettant par ailleurs un "si" supplémentaire. Tout le monde sait que la sécurité est mauvaise au Lussex. Le LEB, s'il n'y a pas de dénivelé, devra rehausser et prolonger le quai à 120 m. Il y aura de toute façon des travaux à cet endroit et la sortie sera améliorée. C'est ce que Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR demande à juste titre mais on ne peut pas l'inclure ici. C'est d'ailleurs pour cela que la Municipalité a prévu de négocier âprement ces délais avec les propriétaires, de manière à nous laisser le temps de le faire. Il faut trouver une solution, on la trouvera mais on ne peut pas mettre cette condition dans le PQ Pré Jaquet, raison pour laquelle il invite à ne pas entrer en matière sur cet amendement.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** comprend que M. le Syndic ne veuille pas suivre son amendement, par contre elle va le défendre. Elle a relu entièrement le PQ Pré Jaquet cet après-midi et demandé à M. le Syndic ce qui se passe si elle apporte des modifications au PQ. Il a déclaré que si celles-ci sont très importantes il faut remettre à l'enquête. Par contre, si ce n'est pas important, on peut y aller comme ça. Elle estime que ce qu'elle demande n'est pas impossible. Elle est même surprise des déclarations de M. le Syndic qui n'est pas sûr que l'acceptation du taux de 2 % soit adoptée dans le règlement sur la taxe mais il nous encourage à voter quand même. Là où nous ne sommes pas sûrs aussi que le Canton va accepter, selon ses dires, il déclare que l'amendement doit être refusé. Elle n'est pas d'accord avec ce raisonnement. On essaie quand même et si ça ne va pas, ce sera retour à la case départ et on votera non au préavis.

Elle ne s'oppose pas du tout à la construction. Elle redit qu'elle est favorable à ce qu'il y ait quelque chose alors qu'elle devrait être opposée puisqu'elle habite personnellement dans les bâtiments du chemin de la Source qui vont être entourés par les immeubles du PQ et en-dessous des voies du LEB où il y a déjà des problèmes de circulation. Pourtant elle dit qu'il faut initier ce PQ. Par contre, elle croit que c'est indispensable que le problème des circulations soit réglé avant. Elle ne conteste donc pas les constructions. Il faut relever, du reste c'est écrit dans le préavis, qu'en cas de modification du PQ, la

Municipalité peut renégocier les conventions avec les propriétaires. Elle ne voit donc pas pourquoi on ne pourrait pas subordonner la construction des bâtiments au fait qu'il y ait une solution pour les circulations.

Comme l'a dit M. le Conseiller Pierre PACHE, ce sera la prochaine Municipalité qui devra négocier ces histoires de circulation et de faire en sorte que ça tourne au Lussex. La balle est dans son camp, ce sont ses prérogatives. A elle de faire en sorte que ça bouge auprès du Canton et des Communes concernées. Il faut voter cet amendement. Si le Canton refuse, le préavis repassera sous une autre forme plus satisfaisante et peut-être que les gens accepteront alors de le voter.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** s'inscrit complètement en faux contre l'affirmation de la préopinante. C'est absolument certain que le Canton s'opposera puisque sa solution est celle que la Municipalité avait imaginée au départ. Lors d'un va-et-vient du projet, il avait été dit que lorsque le Lussex serait réalisé, la deuxième étape du quartier, puisqu'à ce moment-là on ne parlait que de deux étapes, pourrait l'être à son tour. Le Canton a répondu par la négative. Transitec a alors dû faire un rapport et, sur cette base-là, le Canton a donné son aval au PQ. Si on vote un amendement qui conditionne le PQ à d'autres réalisations, il ne sera pas accepté. On a dit que cela avait été long mais refaire des va-et-vient à l'Etat, ce sont des mois et des mois. Il n'y a donc pas de solution intermédiaire telle que celle proposée par cet amendement.

Il ajoute la remarque suivante : « On nous dit toujours qu'il faut mettre les priorités ailleurs, notamment certains affirment qu'il faut commencer par le Brit et maintenant on nous parle du Raffort. Dans ce cas, il faut d'abord adopter le Plan directeur localisé intercommunal (PDLi). Le Raffort est en effet colloqué en zone industrielle et artisanale et c'est le PDLi qui va en modifier l'affectation en zone pour le logement. Il y a donc encore un écueil pour le PQ Raffort qui est moins grand que celui du PPA Le Brit puisque c'est la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) qui gèle l'affectation des zones agricoles en zones constructibles pendant une période transitoire qui prendra fin avec l'adoption en 2017 ou 2018 par le Grand Conseil des modifications du Plan Directeur cantonal. Comme déjà dit, il faut maintenant aller de l'avant avec le PQ Pré Jaquet tel que présenté. »

**M. le Conseiller Lothar HELM** tient à s'exprimer maintenant en sa qualité de membre de la Commission d'urbanisme afin d'informer des discussions entre les commissaires dont 6 d'entre eux étaient assez unanimes. Il est bon de rappeler aux membres du Conseil que l'on débat du futur de Romanel depuis des années. Il finit sa 2<sup>e</sup> législature et en accomplira une 3<sup>e</sup> puisqu'il a été réélu. Depuis 10 ans on discute le futur de notre village, de la construction de nouveaux immeubles, du développement du trafic, de la mobilité douce, etc. Ceci dit, c'est la première fois que le Conseil vote vraiment sur une proposition de nouvelles constructions. Il y a eu le PPA Village qui a été soumis puis retiré suite à des problèmes de financement mais pas à des problèmes de constructions proprement dit. Ce n'est du reste pas la même chose puisqu'il s'agit d'un PPA qui existait déjà et qui devait être modifié partiellement.

Maintenant, nous construisons carrément un nouveau quartier et le Conseil a l'occasion de dire oui au développement de Romanel ou non, on reste bloqué sur ce que nous avons pour au moins 10 ou 15 ans. C'est cela l'enjeu du vote de ce soir. Ce ne sont pas des détails du style où seront les arbres ? Comme expliqué par M. le Syndic, ceux présentés sur le plan le sont à titre indicatif. Les détails seront réglés lors du permis de construire. Chaque étape et chaque maison seront encore soumises à la Municipalité pour le permis de construire. Avant de le délivrer, elle peut encore influencer beaucoup de choses.

Concernant le trafic, c'est effectivement un problème dont on s'occupe depuis des années également. Il n'y a pas que le problème du LEB mais aussi le passage de la 401 au milieu du village. Un des grands soucis de la Municipalité est d'éviter qu'il y ait un doublement du nombre de voitures sur ce passage, en raison des constructions projetées par Lausanne au nord de notre village. Elles amèneront 5000 à 6000 habitants qui passeront par notre centre si nous ne trouvons pas de solution. Il faut la trouver et elle est en marche avec le PDLi (Plan Directeur Localisé intercommunal), une sorte de planification commune entre Lausanne et Romanel et le PDCoM (Plan Directeur Communal) de Romanel qui est calqué pour une bonne partie sur ce PDLi. On y trouve la description de ce que l'on veut faire pour le trafic futur.

Entre autres, il faut savoir que le LEB restera un train et que les passages à niveau sont destinés à disparaître à moyen et à long termes, même si c'est très difficile. Il y aura donc une solution au Lussex. Peut-être pas rapidement mais il y aura un jour un passage dessous. Avec les "si" c'est toujours le problème de la poule et de l'œuf. Qui était là en premier : la poule ou l'œuf ? On construit des routes parce

qu'on veut mettre des maisons mais on ne construit pas de routes si on ne va pas mettre des maisons ! Cela signifie qu'il y a toujours des choses qui vont ensemble. Il cite encore l'exemple des TL qui veulent créer une ligne de bus depuis la Blécherette à Cheseaux, via Romanel. Mais cela sera fait seulement si nous nous développons car il faut avoir suffisamment d'habitants pour qu'une ligne de bus soit rentable.

En conclusion, il faut prendre des décisions logiques. Il est personnellement contre l'amendement parce qu'il nous enferme complètement dans la possibilité de ce qu'on veut faire. Nous pouvons construire 4 bâtiments mais si après le passage du Lussex n'est pas encore réglé par un dénivelé, on s'arrête et on se trouve avec un pré au milieu du village ? Est-ce que le Conseil communal va adopter une solution non définitive, pas satisfaisante ? Nous trouverons une solution à ces problèmes et commençons par accepter ce Plan de Quartier de Pré Jaquet !

**M. le Conseiller Patrick OPPLIGER** observe que nous entendons beaucoup de choses ce soir sur le développement de notre village, tout spécialement sur le PQ de Pré Jaquet et le dénivelé du Lussex. Il habite personnellement au chemin du Brit, est membre de la Commission des finances et s'oppose au PQ tel que présenté. Il a récemment consulté le schéma de circulation multimodal et quelques chiffres le font douter de ce qu'il entend ce soir.

Il n'est ni contre le développement du village, ni contre le PQ présenté, mais il faut prendre en considération que ce sont 1050 véhicules/jour annoncés au chemin du Brit. Ce ne sont pas seulement les habitants de Pré Jaquet, mais aussi une partie de ceux du chemin de la Source et ceux du chemin du Brit. Au final, il faut ajouter, à la sortie du Lussex, environ 3400 véhicules/jour. A cela, on tient encore compte de la cadence 15 minutes du LEB, puis les 7.5 minutes. Il doute que des feux puissent régler le problème d'ici 5, 6, 10 ans pour que les habitants futurs et actuels de Pré Jaquet puissent sortir comme il faut pour aller travailler. C'est la raison pour laquelle il votera contre ce préavis.

**Mme la Conseillère Caroline URNER** annonce qu'elle soutient à 100 % l'amendement de Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR. Elle a aussi habité le chemin du Brit pendant 10 ans et c'est bien connu que le carrefour du Lussex est très difficile à traverser. Elle n'ose pas imaginer ce que cela donnera avec 1000 voitures supplémentaires. Il est impératif que l'on fasse quelque chose avec ce Lussex avant les constructions. A son avis, nous devons conditionner et le Canton a tout intérêt à ce que l'on construise. Il faut donc essayer de faire passer cet amendement.

**M. le Municipal Daniel CROT** s'exprime en tant que municipal sortant, comme il a été demandé. Il soutient tout à fait ce projet qui est bon. La Municipalité y travaille depuis 2006. Une quantité énorme de séances a eu lieu pour le mener à bien. C'est une équipe qui s'y est toujours attelée et le soutient. Certes, il n'est pas parfait, notamment au niveau des circulations, en particulier concernant le dénivelé ou pas du Lussex. A cet égard, il faut quand même relever que si la sortie actuelle n'est pas optimale, elle n'est quand même pas d'une extrême dangerosité.

Il ajoute qu'il faut encore souligner que ce projet est accompagné par des promoteurs sérieux. Comme tout le monde le sait, Romanel a vu augmenter son nombre d'habitants de 250 personnes en 15 ans. Le seul quartier qui a été construit durant ces années, c'est Rebatereel. En 2002, le projet était déjà ficelé et la Municipalité d'alors n'a procédé qu'à sa mise à l'enquête.

Pré Jaquet est un projet plaisant esthétiquement parlant. Il est préférable de voir, dans ce quartier, une dizaine de bâtiments de 4 à 5 niveaux plutôt que l'usine actuelle qui n'est plus très jolie.

Concernant les infrastructures scolaires, M. le Municipal peut rassurer qu'avec l'arrivée de 400 à 450 habitants, cela n'a pas beaucoup d'incidences au niveau des effectifs scolaires. Nous l'avons très bien vu à Rebatereel avec ses 250 habitants. Avec le lissage des classes, des âges et des différents enclassements, on s'aperçoit que cela fait 2 à 3 élèves par classe. Nos classes actuelles ne sont pas saturées, celles de Prilly non plus. Il rappelle encore que des études de faisabilité sont en cours sur les 2 bâtiments scolaires existants des Esserpys et Prazqueron que nous devons absolument reconstruire et qui seront tout à fait à même d'absorber les écoliers supplémentaires.

**M. le Conseiller Fabio SKORY** aimerait savoir quelle sera la proportion de PPE, d'appartements à loyer modéré et autres dans les futures constructions ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** répond que pour le moment ce n'est pas connu. La Municipalité est partagée car elle aimerait bien avoir une quantité acceptable de logements à loyer modéré. D'un autre côté, elle doit tenir compte des finances communales. C'est ce qu'on appelle une mixité. De plus, le projet va s'étendre sur plusieurs étapes et dire quels seront exactement les besoins en 2020-2022 est difficile. C'est vrai qu'il faut des loyers abordables à Romanel mais il y a peut-être d'autres endroits, notamment le Brit qu'il est souhaitable de réaliser, entre autre pour financer le dénivelé du Lussex et pour encourager, vu l'étendue du quartier, des logements à loyer accessible. Les présentations qui ont été faites vont dans ce sens puisqu'il y a une dimension écologique dans le futur quartier qui est actuellement en train de se discuter.

Il ajoute qu'il y a 10'000 habitants qui arrivent dans notre canton annuellement. Ce ne sont pas des réfugiés mais des travailleurs et des nouveaux habitants qu'il faut loger et c'est la politique du Canton, qui n'est pas facile non plus.

**M. le Conseiller Pierre VILLARD** revient sur le rapport de minorité qui mentionne le fait que la Commission d'urbanisme et les habitants n'ont pas été mis au courant de façon permanente. Il croit que s'il y a un modèle qui a été développé par la Commune et la Municipalité, c'est justement cette volonté de discuter avec chacun. De très nombreux projets ont été présentés et ces allégations sont fausses.

Il se pose certaines questions parce que beaucoup de personnes veulent développer Romanel mais en fait on ne veut jamais construire. Le voulons-vous vraiment ? Il remarque encore que si le Conseil devait refuser ce projet, ce ne sera pas la prochaine Municipalité qui se prononcera sur d'éventuels projets futurs, mais celle en place dans 10 ans.

**M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** trouve la longue discussion en cours très intéressante. Personnellement, il est favorable au projet présenté dont nous avons besoin car nous devons nous développer mais toutefois pas dans n'importe quelles conditions. Comme souvent dans notre pays nous pouvons opter pour la solution du compromis comme proposé par Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR par son amendement.

Comme le préavis, comme le plan de quartier, il n'est lui aussi pas parfait mais c'est un signal que nous donnons au Canton avec qui nous sommes partenaires. Pourquoi refuserait-il de mettre son sceau d'approbation sur un préavis municipal voté par le Conseil communal, avec un amendement, parce qu'il ne lui plaît pas pour diverses raisons ? Il ne pense pas que c'est comme cela qu'on construit l'avenir du Canton et de Romanel-sur-Lausanne, le long de la ligne du LEB. Il soutient donc le préavis avec l'amendement pour montrer aussi qu'à l'aube de la nouvelle législature, les futurs conseillers communaux qui siégeront dans cette salle, dont il fait partie, ont pris la responsabilité d'accepter un développement et donne un signal qu'ils désirent en garder en partie le contrôle.

Il faut encore tenir compte que le projet du Brit est aussi dans les tiroirs depuis longtemps et doit évoluer dans le bon sens, ce qui veut dire que ce dénivelé du Lussex, ou des barrières ou des feux, peu importe, nous en aurons absolument besoin, si possible rapidement. Ce n'est donc pas une contrainte insurmontable, ni pour les promoteurs, ni pour les autorités communales et cantonales, de suivre ce signe que nous donnons qu'on ne lance pas un plan de quartier de 500 habitants avec 10 bâtiments sans avoir dit clairement ce que nous en attendons.

Il invite par conséquent à soutenir l'amendement de Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** abonde dans le sens de son préopinant. Nous devons donner un signe très fort au Canton et non seulement à lui car, en soutenant cet amendement, nous donnons aussi un signal très fort à nos habitants. Nous soutenons aussi la parole donnée par notre Syndic sortant qui a dit qu'on ne construirait pas tant qu'il ne sera pas décidé ce que nous allons faire.

« On vous soutient M. le Syndic. On soutient aussi ce qui va se passer au LEB. Je reviendrai, car je pense que c'est une des solutions, dont tout le monde rigole, d'enterrer ce train car on voit ce qui se passe notamment à Prilly-Chasseur. Même si ça coûte des millions, nous irons aussi discuter auprès du Canton. Comme conseiller communal, je tiens ma parole, comme Syndic sortant, vous devez tenir votre parole. Si c'est le Canton qui refuse cet amendement, ce sera de sa responsabilité alors qu'il veut qu'on développe le

long du train. Ce ne sera pas le Conseil communal. Je soutiens cet amendement et voterai aussi le préavis avec l'amendement si vous le votez ! ».

**M. le Conseiller Henri PISANI** poursuit : « Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ou de préciser que la thématique de la construction romanelloise, respectivement de la gare du Lussex, est très fortement développée dans les discussions juxtanaïses. Je vois que les personnes qui briguent des postes à l'Exécutif disent : « Attention à Romanel ça va construire. Il ne faut surtout pas qu'on fasse des infrastructures pour favoriser le transport multimodal ou pas modal ». En plus, il y a même des discussions qui sont assez avancées pour fermer la route de la Roche. Cela vous donne le pourquoi du comment pour lequel je pense qu'il est très important de "blinder" le dénivelé du Lussex avant que l'on construise, respectivement que l'on construise par étape si le Conseil rentre dans cette vue qui m'apparaît effectivement un équilibre bien arbitré ».

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** a bien écouté tout ce qui vient d'être dit mais pense qu'il faut rester sérieux. Pour l'instant, le problème de Jouxtenis est : « On ne paiera rien ! ». Cette politique est connue et la Municipalité est en train d'essayer de la combattre. Quant à l'allégation de tenir ou pas sa ou ses promesses, il observe, après une brève allusion à ses activités à la Municipalité depuis 2002, que c'est bien d'avoir des idées et de faire des propositions mais que c'est souvent difficile à réaliser.

Il répète l'invitation de la Municipalité à ne pas voter l'amendement.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** relève que la volonté d'organiser la circulation n'est pas une promesse mais que c'est écrit noir sur blanc dans le rapport OAT. Elle souligne qu'il n'y a pas 3 étapes qui sont inscrites dans ce rapport qui, selon elle, aurait dû être joint au préavis mais cela n'a pas été fait. Ce n'est pas tout à fait correct mais il peut être consulté au bureau technique. Il n'y a pas 3 étapes. Celles-ci ne sont mentionnées que dans les conventions avec les promoteurs et les propriétaires. Nous n'avons pas de contraintes par rapport aux 3 étapes.

Ce qui est écrit dans le rapport OAT, ce sont les dispositions par rapport aux circulations qui se font par étape : d'abord au nord, ensuite au nord-ouest et finalement au sud après bouclage de la partie de la Source. Elle déclare que l'on ne peut pas comparer, comme l'a dit M. le Conseiller Lothar HELM, la mise en place d'un arbre sur le plan avec les circulations. Pour elle, les circulations c'est super important.

Elle poursuit : « Quand vous dites qu'on ne peut pas écrire dans la conclusion l'amendement comme une solution définitive et satisfaisante et que j'entends tout le monde dire que le préavis n'est pas parfait, que le rapport n'est pas parfait, alors vous allez voter sur une solution qui n'est pas satisfaisante. Donc, je ne peux pas entendre votre argument quand vous dites ça.

Pour ma part, je pense que cet amendement est un bon compromis entre tout construire sans faire de projets de circulation et commencer à construire pour donner un bon signal à la population. Puis, on subordonne le reste à cette organisation des circulations. Je trouve que c'est une bonne solution et je pense aussi que le Canton a besoin de nous. Il a envie que des constructions se fassent le long de la ligne du LEB. On est d'accord d'accepter un IUS supérieur à ce qu'il y a dans le SDNL. Il est effectivement bien écrit dans le rapport OAT que le Plan de Quartier Pré Jaquet est supérieur à ce que nous demande le Canton. Il faut arrêter de nous dire que c'est le Canton qui nous dicte ses volontés puisque c'est nous qui avons décidé de faire un IUS plus élevé.

Je ne conteste pas les constructions des bâtiments. La seule chose que je demande c'est qu'il y ait une idée raisonnable de la circulation qui soit faite en même temps que la construction. Je vous encourage à voter l'amendement. Si le Canton refuse le préavis amendé, tant pis, mais au moins nous aurons donné une idée que nous voulons faire un effort mais qu'on n'est pas les vaches à lait au milieu de tout le monde et qu'on va supporter les trafics pendant des années. Personnellement, si l'amendement n'est pas accepté, je voterai non au préavis, avec regret parce que j'aimerais vraiment qu'il y ait quelque chose qui se fasse dans notre village. »

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** précise haut et fort qu'il y a eu un rapport OAT complémentaire dans lequel on parle des 3 étapes. Il l'a déjà dit dans sa réponse à M. le Conseiller François MORIER et tient à le répéter (cf. pages 482-483 ci-dessus). De dire que c'est uniquement dans la convention est donc une

erreur. Ce n'est pas juste de déclarer que ça a été fait en catimini dans le cadre d'une convention avec les propriétaires.

Ledit rapport n'a pas été joint au préavis car il fait environ 100 pages, mais, comme indiqué, il était consultable au bureau technique. De plus, il a été envoyé par voie électronique à ceux qui en ont fait la demande. Le préavis est quand même un résumé de tout ça.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** réplique : « Je ne peux pas laisser dire tout ça. J'ai lu le rapport. La correction qui a été apportée suite à la 2<sup>e</sup> mise à l'enquête, les 2 étapes sont biffées dessus et après il y a des explications par rapport au trafic. Je l'ai sous les yeux, j'ai même pris, je n'aurais pas dû, une photo avec mon téléphone. Les 2 étapes sont tracées. Je n'ai pas dit que vous aviez fait ça en catimini, vous déformez mes propos, j'ai juste dit que ces 3 étapes sont décrites dans la convention avec les propriétaires. Puis, il y a les étapes qui parlent de circulation et de stationnement, c'est juste, elles sont définies en 3 étapes liées avec le nord et le sud. Voilà ! C'est tout ce que je voulais apporter comme complément parce que j'ai aussi lu le rapport complémentaire. »

Tout le monde ayant pu largement s'exprimer, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** propose de passer aux votes.

- **Amendement de la Commission des finances** qui est relu. Il concerne l'article 2 alinéa 4 du règlement :

*« Par voie conventionnelle, la Commune peut différer la perception de la taxe ou accorder un plan de paiement. Dans ces cas, un intérêt compensatoire est dû au taux correspondant à l'évolution annuelle de l'indice suisse des prix de la construction, dès l'expiration d'un délai de trois à huit ans, selon les étapes de réalisation, à compter de la date de la mise en vigueur du plan de Quartier « Pré Jaquet ». Dans toutes les situations, le taux d'intérêt ne pourra cependant pas être inférieur à 2% l'an. »*

**VOTE : l'amendement est accepté par 38 oui, 4 non et 1 abstention.**

- **Amendement de Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** qui est relu. Il concerne le point 2.4 du rapport OAT caractéristique du projet – Mobilité (pages 14-15). Mme la Conseillère désire ajouter :

*Dès la mise en vigueur du plan de quartier Pré Jaquet, les quatre bâtiments (no. 4, 5, 6, 7) implantés le long du chemin du Taulard pourront être réalisés. Les places de stationnements y relatives dans les garages souterrains seront accessibles au nord par le DP 64.*

Le Schéma de circulation multimodal (ci-après SCM) propose de développer le PQ Pré Jaquet par étapes, à partir du nord de ce dernier. Le développement de la partie sud *sera réalisé uniquement lorsque la Municipalité aura présenté au conseil communal le financement et la faisabilité dans le temps, d'une solution définitive et satisfaisante d'un schéma de circulation, en complément du SCM actuel, incluant la zone du Lussex et le passage à niveau du Taulard, solution négociée avec les différents acteurs concernés par la suite de l'évolution du plan de quartier Pré Jaquet (confédération, canton, communes avoisinantes, propriétaires, LEB).*

Elle ajoute également : *La réalisation des bâtiments no. 1, 2, 3, 8, 9, 10, est subordonnée à l'acceptation par le conseil communal du nouveau schéma de circulation précité et ne pourra débuter que conjointement avec les travaux d'aménagement des circulations présentés dans ce dernier en lien avec le passage à niveau du Taulard et le Lussex.*

Toujours le rapport OAT – point 2.4 caractéristique du projet – Accès (pages 16-17) :

Conformément aux principes du SCM, le projet doit se réaliser par étapes à partir du Nord dont les principes sont réglés par voie de convention, à savoir

La délivrance des permis de construire pour la réalisation des bâtiments dans les aires de constructions 3, 8, et 9 ne peut advenir qu'à partir d'un délai de trois ans calculé depuis l'entrée en vigueur du plan ;

Mme la Conseillère ajoute : *elle est toutefois subordonnée à l'acceptation par le conseil communal du nouveau schéma de circulation cité au point 2.4 – caractéristique du projet – Mobilité et ne pourra débiter que conjointement avec les travaux d'aménagement des circulations présentés dans ce dernier en lien avec le passage à niveau du Taulard et le Lussex.*

La délivrance des permis de construire pour la réalisation des bâtiments dans les aires de constructions 1, 2 et 10 ne peut advenir qu'à partir d'un délai de 5 ans calculé depuis l'entrée en vigueur du plan,

et Mme la Conseillère ajoute : *seulement si les travaux d'aménagement des circulations présentés dans le nouveau schéma de circulation ont été initiés avec la délivrance des permis de construire pour la réalisation des bâtiments dans les aires de constructions 3, 8 et 9.*

Les points 2 et suivants ne sont pas modifiés.

**VOTE : l'amendement est refusé par 22 non, 20 oui et 1 abstention**

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit les conclusions du préavis :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le préavis municipal No 71 / 2016 « Plan de quartier "Pré Jaquet" » adopté en séance de Municipalité du 8 février 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances amendé ;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme ;
- ouï le rapport de minorité de M. le Conseiller François MORIER ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

#### **décide**

1. D'adopter le Plan de Quartier « Pré Jaquet » amendé qui a été soumis à l'enquête publique du 8 mai au 7 juin 2015 et à l'enquête publique complémentaire du 11 novembre au 11 décembre 2015.
2. D'adopter les modifications des Domaines Publics DP 47, DP 58 et DP 65, soumises à l'enquête publique du 8 mai au 7 juin 2015.
3. D'adopter les nouvelles servitudes personnelles de passage public à pied et mobilité douce, à pied, mobilité douce, services et place, et d'usage d'une place écopoint, soumises à l'enquête publique du 8 mai au 7 juin 2015.
4. De prendre acte de la conciliation avec les opposants et du retrait des oppositions.
5. D'adopter la réponse à l'opposition formulée lors de l'enquête publique ayant eu lieu du 8 mai au 7 juin 2015 et lors de l'enquête publique complémentaire ayant eu lieu du 11 novembre au 11 décembre 2015, telle que proposée dans le présent préavis.
6. De prendre acte des réponses de la Municipalité aux observations et remarques.



7. D'adopter le Règlement amendé concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire, en lien avec les parcelles comprises dans le périmètre du Plan de Quartier « Pré Jaquet »
8. D'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application, ou de tout litige consécutif à l'adoption du PQ « Pré Jaquet ».
9. D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

**M. le Conseiller François MORIER** requiert le vote à bulletins secrets pour ce scrutin.

Sa demande, soutenue par 9 personnes, est acceptée conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal.

Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote qu'ils récoltent lorsque l'assemblée au complet s'est prononcée.

A la demande de **M. le Vice-président Henri PISANI**, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** rappelle qu'en cas de votation au scrutin secret, les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en considération pour l'établissement de la majorité.

<b><u>VOTE</u></b> : bulletins délivrés	44
bulletins rentrés	44
bulletin blanc	0
bulletin nul	0

**Le préavis est accepté par 33 oui et 11 non.**

Applaudissements dans la salle.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** remercie de la netteté du vote. Il pense que la nouvelle équipe municipale qui prendra la suite du dossier a du travail en vue. Chacun peut être rassuré ; ce n'est pas parce que le préavis a été accepté que l'on ne va plus s'occuper du dénivelé du Lussex. C'est un dossier très prenant. Une prochaine séance est prévue avec Mmes les Conseillères d'Etat De Quattro et Gorrite et notre Commune voisine afin d'essayer de la raisonner de faire preuve d'un esprit de collaboration régionale. Nous espérons qu'elles sauront avoir des arguments convaincants.

Merci beaucoup. C'est certainement aussi un soulagement pour les propriétaires et pour tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier, entre autres la Commission d'urbanisme qui l'a suivi et poursuivra avec d'autres. Du reste, ce vote est motivant pour continuer à travailler.

## **7. Motions, interpellations, postulats**

La parole n'est pas demandée.

## **8. Informations des commissions permanentes au Conseil communal**

**M. le Conseiller Lothar HELM**, président de la Commission d'urbanisme, annonce qu'une partie de celle-ci a participé à une réunion du SDNL annuelle. Cela veut dire qu'une fois par année, au printemps, les commissions d'urbanisme de toutes les communes du SDNL se retrouvent au Mont pour être informées

des derniers projets et évolutions dans le cadre du SDNL. Vu notre discussion de ce soir, il ajoute que le Bureau du SDNL a fait part de l'avancement des projets, notamment les plus urgents à réaliser. Parmi ceux-ci figurent le barreau de la Sauge et le passage sous-voie du Lussex. C'est vraiment quelque chose qui est d'actualité et il est sûr que cela va se faire.

## 9. Propositions individuelles et divers

Personne ne désire prendre la parole.

En conséquence, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** donne rendez-vous au 19 mai prochain à 20 h. pour la prochaine séance du Conseil. Elle souhaite une bonne fin de soirée et lève la séance à 23.15 h.

Adopté en séance du

La Présidente

La secrétaire

Claudia PERRIN

Eliane CARNEVALE

## **Annexe au procès-verbal de la séance du 17 mars 2016**

### **Communications du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN**

- Le 17 février 2016, Mme Eliane Carnevale, M. Henri Pisani et moi-même avons rencontré M. le Syndic Edgar Schiesser, M. le Municipal Luigi Mancini ainsi que Mme Mélanie Campiche, en vue de régler l'aspect logistique de la journée de scrutin du 28 février 2016.
- Le Bureau s'est réuni le 22 février 2016 sous la conduite de M. Henri Pisani, vice-président, afin de finaliser l'organisation du dépouillement des votations fédérales et des élections communales du 28 février 2016.
- Je tiens ici à remercier les Conseillères et Conseillers qui ont œuvré lors de ces scrutins, à notre huissier, ainsi qu'à l'équipe de cuisine qui a veillé à nous sustenter et qui a été à nos petits soins durant cette longue journée de travail. Je ne rappellerai pas dans ces communications les résultats de cette journée d'élection et de votation, ceux-ci ayant largement été diffusés via le pilier public ou par le biais des différents médias.
- Toujours en ce qui concerne ces élections communales, je vous informe que les résultats du 2<sup>ème</sup> tour de l'élection de la Municipalité seront annoncés dès 15h00 à la Maison de Commune. A cette occasion, un apéritif sera offert aux personnes présentes.
- Lundi 7 mars dernier, j'ai participé à la traditionnelle soirée organisée en l'honneur des jeunes romanellois qui sont entrés dans la vie civique en 2015. Lors de cette sympathique rencontre, l'occasion m'a été donnée de présenter le Conseil communal à nos jeunes citoyens.
- Le Bureau est en train d'organiser la sortie de fin de législature qui vous a été annoncée lors de la séance précédente et qui est fixée au 27 mai 2016. Cette sortie aura très vraisemblablement pour but principal la visite de l'entreprise Reitzel à Aigle assortie d'autres visites à définir. Certains détails d'ordre pratique doivent encore être définis, tels le nombre de participants et la disponibilité de chacun, à savoir pour la journée entière ou pour la demi-journée uniquement. Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir compléter la liste qui circulera durant la soirée. Des informations précises quant au déroulement de cette journée vous seront communiquées par voie électronique dans les meilleurs délais.

J'en ai terminé avec les communications du bureau.

## **Annexe au procès-verbal de la séance du 17 mars 2016**

### **Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER**

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- Parfois elle y est et parfois elle n'y est pas .... Je veux parler de la voiture Combi Mobility qui a été mise en service à la Gare de Romanel il y a deux semaines, soit le jeudi 3 mars 2016. Un coup d'œil sur les réservations laisse augurer d'une utilisation satisfaisante. A suivre.

- Ce samedi 19 mars, la Municipalité, ainsi que le Service des travaux, convient les habitants à une petite manifestation suite au réaménagement de la déchetterie communale, de 10h00 à 14h00, avec un apéritif.

Il sera mis gratuitement à disposition du compost en vrac, provenant de l'usine de méthanisation AXPO qui s'occupe de la valorisation de nos déchets organiques collectés en porte à porte. Venez avec vos propres contenants.

VALORSA, qui traite nos ordures, tiendra un stand ayant comme thème "agissons ensemble pour moins de déchets".

- Je complète les informations de notre présidente sur la sympathique manifestation de réception des nouveaux citoyens du 7 mars dernier, en vous disant que sur 40 jeunes ayant atteint en 2015 l'âge de 18 ans, 15 ont participé, 10 étaient excusés et 15 n'ont pas donné suite.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.